

## **RÈGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE**

### **LIGUE SUD - PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR**

#### **Objectifs sportifs du championnat régional :**

- Formation sportive d'un maximum de coureurs
- Animation sportive sur l'ensemble du territoire régional
- Sélection et préparation des coureurs pour les Championnats de France Minimes, Glisse, Extrême Glisse, Raceboard, Kitefoil et Windfoil Espoirs, Mini J, Hansa
- Confrontation des coureurs sur le territoire régional

#### **SOMMAIRE**

#### **CHAPITRE I : LES CHAMPIONNATS REGIONAUX.**

Article 1 : Catégories d'âges.

Article 2 : Saison sportive et calendrier

Article 3 : Conditions de participation

Article 4 : Titre et Conditions d'attribution.

Article 5 : Classement individuel sur une épreuve du championnat.

Article 6 : Classement du championnat régional.

Article 7 : Arbitrage

#### **CHAPITRE II: SELECTIONS aux CHAMPIONNATS DE FRANCE minimes et espoirs : glisse, solitaire et équipage, extrême glisse.**

Article 1 : Sélections aux Championnats de France sur quota de Ligue.

Article 2 : Désistement

Article 3 : Demande de sélection sur un autre support que celui de la sélection.

Article 4 : Commission de sélection de la Ligue.

Article 5 : Sélections sur invitation aux Championnats de France minimes et espoirs.

Article 6: Régates sélectives aux Championnats de France pour la ligue SUD

#### **CHAPITRE III : ANNEXES SPECIFIQUES par série**

## **CHAPITRE I : LES CHAMPIONNATS REGIONAUX**

### **Article 1 - Catégories d'âges**

Poussins : U11 (10 ans dans l'année)

Benjamin : U13 (12 ans dans l'année)

Minimes : U15 (14 ans dans l'année)

Espoirs : U17 (16ans dans l'année)

U19 (18 ans dans l'année)

U21 (20 ans dans l'année)

U26 (25ans dans l'année)

Séniors : À partir de 21 ans pour U21 et 26 ans

pour U26

Séniors + : À partir de 30 ans

### **Article 2 - Saison sportive et calendrier**

Le saison sportive SUD débute le 1<sup>er</sup> septembre et s'achève le 31 août, à l'exception des France Extrême Glisse Slalom, Wing et Kite et qui s'achèvent à la fin des vacances de la Toussaint. Les épreuves du calendrier sont saisies du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le calendrier des épreuves du championnat régional est établi sur propositions de la commission sportive. Le championnat régional est composé de plusieurs épreuves de "grade 5" ou "grade 4" sur le territoire SUD.

La première partie de la saison (automne) doit privilégier les épreuves départementales ou de bassin (grade 5B), elles ne sont pas sélectives au Championnat de France. Chacune des séries choisira le découpage territorial en fonction des effectifs et des réalités de pratique.

La Ligue se réserve la possibilité de remplacer les épreuves non courues par d'autres, rajoutées au calendrier de la Ligue après accord du Bureau et avec un préavis de 31 jours, y compris dans le cas d'épreuves utilisées pour la sélection aux championnats de France.

### **Article 3 - Conditions de participation**

Chaque coureur doit être en conformité avec les règles de sa classe ou du règlement technique de la fédération pour laquelle il court et présenter une licence compétition valide. Toutefois le timbre de la classe ne sera pas exigé en grade 5.

Les concurrents doivent s'inscrire auprès du club organisateur pour chaque épreuve.

Dans le cas où des séries choisirraient de prendre en compte des épreuves à l'automne dans leur classement, les coureurs qui changent de club au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours seront classés en fonction du Club de leur nouvelle licence pour l'ensemble du championnat.

Le montant des frais d'inscription lors d'une épreuve du championnat régional est au minimum de 15€ par jour pour les solitaires et 25€ pour les doubles.

Pour la flotte collective (bateau fourni par l'organisation), le coût sera en fonction de l'organisateur.

# Règlement Sportif Voile Légère SUD

## Article 4 - Titres et Conditions d'attribution

Les séries concernées sont celles officiellement reconnues par la Fédération Française de Voile et pour lesquelles il a été couru 2 épreuves durant la saison sportive.

Le coureur ou l'équipage licencié dans un club SUD qui totalise le minimum de points au classement final est déclaré Champion Régional.

Pour les séries à équipages, le titre sera décerné à l'équipage. Toute modification de l'équipage en cours de championnat entraîne la création d'un nouvel équipage au classement.

Un titre de Champion Régional ne peut être attribué que si au moins 10 coureurs ou équipages masculin ou mixte et 5 coureuses ou équipages féminins sont classés dans les catégories citées ci-dessous.

### DÉRIVEUR :

- Champion(ne) Régional(e) Benjamin Optimist
- Champion(ne) Régional(e) Optimist
  
- Champion(ne) Régional(e) ILCA 4
- Championne Régionale Filles ILCA 6 (U21)
- Champion Régional Garçons ILCA 6 (U19)
- Champion(ne) Régional(e) ILCA6 Séniors +
- Champion Régional ILCA 7 (U21)
- Champion Régional ILCA 7 Séniors +
  
- Champion(ne) Régional(e) double 420
- Champion(ne) Régional(e) intersérie dériveurs (tous dériveurs, Europe, 420, 470, Fireball, 505, 29er, 49er classement en temps compensé ou individuel si le nombre d'équipages est suffisant)
  
- Champion(ne) Régional(e) Open Skiff
- Champion(ne) Régional(e) Flotte collective double minimes

### CATAMARAN :

- Champion Régional open intersérie C4 (U15)
- Champion Régional open intersérie C3 (15 ans et +)
- Champion Régional open intersérie C1 (15 ans et +)

### WINDSURF :

- Champion(ne) Régional(e) Minimes 293 OD (U15)
- Champion(ne) Régional(e) Espoirs 293OD (U17)
- Champion(ne) Régional(e) 293 + (U19)
- Champion(ne) Régional(e) RaceBoard
  
- Champion(ne) Régional(e) Windsurf Fire Race 120 Minimes (U15)
- Champion(ne) Régional(e) Windsurf Fire Race 120 Espoirs (U17)
- Champion(ne) Régional(e) F42 Espoirs (U21)
- Champion(ne) Régional(e) F42 Open (21 ans et plus)
  
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil (U 13)
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil (U 15)
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil (U 17)
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil (U19)
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil Open Foil (15 ans et +)

## Règlement Sportif Voile Légère SUD

### KITEBOARD :

- Champion(ne) Régional(e) Kitefoil Espoirs F31 Open (13-17 ans)
- Champion(ne) Régional(e) Kitefoil Espoirs U21 Open (15-20 ans)
- Champion(ne) Régional(e) Kiteboard Freestyle Minimes Open (12-14 ans)
- Champion(ne) Régional(e) Kiteboard Freestyle Espoirs (15-18 ans)

### WINGFOIL :

- Champion(ne) Régional(e) Wingfoil Minime Race (U15)
- Champion(ne) Régional(e) Wingfoil Espoirs Race (U19)
- Champion(ne) Régional(e) Wingfoil Race Séniors
- Champion(ne) Régional(e) Wingfoil Race Séniors +
- Champion(ne) Régional(e) Wingfoil Freestyle (15 ans et +)

### FLOTTE PARTAGÉE :

- Champion(ne) régional(e) Sportboat

### BATEAU RADIO COMMANDÉ:

- Champion(ne) Régional(e) VRC DF95
- Champion(ne) Régional(e) VRC Open

### HANDIVOILE :

- Champion(ne) Régional(e) Mini J
- Champion(ne) Régional(e) Hansa

### **Article 5 - Classement individuel sur une épreuve du Championnat Régional :**

Validation d'une épreuve : 2 courses courues et validées minimum pour les 5A.

Pour toutes les Grades : la plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues et validées (à l'exception voir annexes Extrême Glisse Slalom & Foil, Wingfoil)

Hormis pour les championnats : extrême glisse, kiteboard, windfoil, wingfoil où 1 course suffit à valider une épreuve.

Calcul du classement par application du système des points à minima (annexe A4.1 et A4.2 des règles de course WS).

### **Article 6 - Classement du Championnat régional de voile légère:**

Les séries peuvent choisir de débuter leur championnat en septembre ou en janvier.

La liste des épreuves "Grade 5" ou "Grade 4" comptant pour le Championnat Régional figure dans le calendrier régional de la saison sportive pour chaque pratique et dans l'annexe concernée.

Le classement du Championnat régional pour chacune des catégories pourra être obtenu de la manière suivante : Utilisation de SCORE.

- Les coureurs hors ligue sont automatiquement extraits
- La plus mauvaise épreuve est retirée à partir de 4 épreuves courues et validées
- Les deux plus mauvaises épreuves sont retirées à partir de 7 épreuves courues et validées

## Règlement Sportif Voile Légère SUD

Un coureur absent à une épreuve marque les points du nombre de coureurs classés où équipages classés sur l'épreuve concernées + 1.

En cas d'égalité au classement final, les coureurs sont départagés par le nombre de meilleurs résultats d'épreuves, dans le cas d'une égalité la dernière épreuve prime.

Un classement féminin et masculin est réalisé par catégorie d'âge par extraction du classement scratch définitif ou mixité de classement (scratch et âge suivant les épreuves).

Les classements par catégorie d'âges sont extraits du classement scratch définitif lorsque les départs et arrivées ne sont pas séparés.

Lorsque les classes sont regroupées (catamaran C1, C3, C4 et dériveurs en temps compensé), le coureur marque les points correspondant au classement des classes regroupées.

Les benjamins, minimes peuvent avoir le même départ mais disposent d'un classement séparé.

Voir ANNEXES SPECIFIQUES éditées pour chacune des séries.

### Article 7 - Arbitrage :

Chaque épreuve de grade 5A devra comprendre un Président de Comité de course et un président de Jury validés par la CRA SUD. Les épreuves de grade 5B et 5C peuvent être arbitrées par un « Arbitre de Club » désigné par le Président du club organisateur et validé par la CRA SUD. Les « dossiers de course » seront préparés par le Club Organisateur.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place dès que possible.

Les épreuves du Championnat régional grade 5A sont dirigées par un comité de course et un jury au minimum régional validés par la CRA SUD.

Le Comité de course organisera une réunion d'information avec la sécurité et les entraîneurs si nécessaire 2h avant le signal d'avertissement.

### Article 8 - Conseillers Techniques Habilités :

Lors des épreuves, les conseillers techniques de la ligue ou personnes nommément habilités, pourront intervenir en course et se déplacer sur l'ensemble du parcours. Ils devront en informer en amont le comité de course.

### Article 9 - Formats de course :

Le club organisateur prendra contact avec le responsable technique de la série pour le choix des parcours.

## Règlement Sportif Voile Légère SUD

### CHAPITRE II : SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS de FRANCE JEUNES.

#### Article 1 : Sélections aux Championnats de France sur quota de Ligue

Chaque coureur ou équipage doit se sélectionner au Championnat de France dans sa série sur les épreuves de sélection qui figurent dans le tableau annexe publié en janvier.

Les sélections se feront sur le classement général à partir du total des points des épreuves prévues dans le tableau défini en annexe.

Des niveaux minimum (en % de flotte) pourront être établis sur des épreuves de Grade 4 et seront précisés dans une annexe spécifique de la série.

Le nombre de points marqués par coureur à chaque épreuve est celui de la place obtenue par le coureur au classement général de chaque épreuve en retirant les coureurs hors ligues ou étrangers du classement général.

Un coureur non partant à une épreuve marque les points attribués au DNA + 1 par rapport aux coureurs classés de la ligue à cette épreuve.

Les concurrents ex-æquo seront départagés selon les règles A8-1 et A8-2 des RCV 2024-2028. La Ligue se réserve la possibilité de remplacer une ou des épreuves sélectives non courues par d'autres ajoutées au calendrier après accord du Bureau et avec un préavis de 31 jours.

Chaque responsables (élu et coordinateur) définit le nombre d'épreuves nécessaires pour la sélection au Championnat de France qui seront inscrits dans les annexes éditées chaque année. La ligue a l'entièvre autonomie et responsabilité de ses sélections.

Toutes épreuves d'une ligue de proximité peuvent servir de sélection pour la ligue SUD après accord écrit entre les ligues concernées et les responsables de séries.

Sur 3 épreuves aucune épreuve n'est retirée, de 4 à 6 épreuves, 1 épreuve est retirée, à partir de 7 épreuves 2 épreuves sont retirées.

La liste des sélectionnés par quota sera disponible sur le site Internet fédéral aux dates indiquées par la fédération en fonction des championnats.

Sur ces quotas, la ligue fait le choix d'indiquer le nombre de place invitée par support.

Les épreuves comptant pour le classement sont celles du Championnat SUD sur la période indiquée en annexe.

Des épreuves peuvent être choisies en sélection directe (voir annexe secteur).

Si moins de 2 épreuves de ligue sont courues, les sélectionnés seront proposés par la commission sportive et validés par le Bureau avec comme support principal de décision, le classement national des coureurs établi par la FFVoile un mois avant l'épreuve.

## Règlement Sportif Voile Légère SUD

### Article 2 : Désistement :

a) Si un coureur sélectionné en accès direct sur une épreuve se désiste, le quota attribué sur cette épreuve est reporté dans les quotas du classement général des épreuves de sélection. Les quotas en accès direct sont donc nominatifs et ne peuvent pas être transférés au suivant de l'épreuve à sélection directe.

Pour les séries en équipage, cette règle s'applique à tout l'équipage sélectionné en accès direct. Le quota étant attribué sur 1 place, tout désistement de l'un des équipiers sélectionnés sur épreuve entraînera l'annulation du quota et le transfert de celui-ci sur le classement d'épreuves des sélections.

b) En cas de désistement d'un coureur sélectionné sur classement des sélections, le coureur suivant au classement des sélections sera sélectionné.

c) Calcul des points :

Un coureur ou équipage qui ne participerait pas à une épreuve se verrait attribuer le nombre de points correspondant au nombre d'inscrits de la ligue sud à cette épreuve +1.

d) Cas des séries en équipage :

La sélection étant par équipage, un coureur sélectionné mais ne pouvant pas participer avec son équipier habituel (désistement, limite d'âge, etc...) devrait proposer un équipier. Sa proposition sera soumise au comité de sélection qui décidera ensuite.

### Article 3: Report d'une épreuve de sélection et validation d'une épreuve:

La commission sportive se réserve la possibilité de remplacer les épreuves non courues par d'autres, ajoutées au calendrier de la Ligue après accord du Bureau. Ces nouvelles épreuves devront être annoncées 31 jours au moins avant la date retenue pour leur déroulement.

### Article 4 : Demande de sélection sur un autre support que celui de la sélection.

Les demandes de sélection sur un autre support que celui de la sélection peuvent faire l'objet d'une demande à la ligue avant le 30 avril de l'année du championnat.

Les demandes doivent être justifiées uniquement par des arguments techniques/projet sportif. Le coureur devra avoir couru au moins une épreuve dans la série demandée.

### Article 5 : Commission de sélection de la Ligue.

Cette commission est constituée d'élus de la Commission Sportive, du coordinateur de série et des cadres techniques. Elle peut statuer sur des cas particuliers et doit se réunir dans

le délai imposé par la fédération, en fonction de l'épreuve pour proposer à la FFVoile, l'examen des cas particuliers et solliciter des places supplémentaires en relation avec une augmentation de la dynamique sportive régionale.

Dans le cas où aucune épreuve n'est courue dans une série, le coordonnateur technique et l'élu en charge présentera des candidatures à la commission de sélection sur demande des clubs.

7

01/01/2026



## Règlement Sportif Voile Légère SUD

